

**COMMUNE
D'ARBONNE**

**ANNULATION D'UNE DEMANDE DE
Déclaration préalable
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 26/06/2023 Complétée le :
Demande affichée le 26/06/2023

N° DP 64 035 23B0043

Par :	Monabee Monabee
Demeurant à :	4 chemin des Hirondelles 69570 DARDILLY
Représenté par :	Monsieur FICHET Vianney (AUDEBERT)
Pour :	Pose de 14 panneaux photovoltaïques de couleur noir (33 m2 de la surface totale en toiture et seront posés en surimposition ou en intégration si le PLU l'impose).
Sur un terrain sis :	4 Chemin D'Arditegia 64210 ARBONNE
Références cadastrales :	BS 0113

Destination : Habitation

OBJET : Classement sans suite

Monsieur,

Vous avez déposé en date du 26/06/2023 un dossier de Déclaration préalable enregistré sous les références susvisées.

Par courrier électronique du 30/06/2023, vous m'informez abandonner le projet actuellement en cours d'instruction dans mes services. En conséquence, conformément à votre souhait, votre demande est classée **sans suite**.

Dans le cas où vous envisageriez la mise en œuvre des travaux, il vous appartiendra de déposer un nouveau dossier auprès du service urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Arbonne, le 30/06/2023

Le Maire,



Marie-José MIAUCCO

NOTA : j'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire des services compétents, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation (articles L 480-1 et suivants du code de l'urbanisme).

Copie de la présente lettre est transmise au représentant de l'Etat.